

AT : ÉTABLISSEMENT D'UN CENTRE DE COMPÉTENCES SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES À MADAGASCAR



D-2 Politiques nationales relatives aux CC

Rapport final

Août 2017



En collaboration avec :



SOMMAIRE

Les politiques liées au changement climatique (CC) procurent des indications valables quant aux principaux enjeux auxquels fait face Madagascar et les champs d'action qui doivent être priorisés dans les stratégies d'adaptation et d'atténuation. Cette cartographie des politiques nationales et des orientations stratégiques sur le CC et le développement durable a pour but de déterminer les perspectives d'action du Centre de Compétences sur les Changements Climatiques (4Climate) de manière cohérente avec les priorités nationales.

Le champ d'activité du 4Climate devra impérativement traiter à la fois les priorités nationales de lutte au CC et les impératifs du développement durable. La cartographie a donc ciblé les orientations stratégiques sur le développement durable et de façon plus détaillée sur l'adaptation et l'atténuation au CC. Les politiques et les programmes analysés dans ce rapport sont présentés au Tableau 1.

Tableau 1 : Politiques et programmes liés au développement durable et à la lutte au CC

Développement durable		
Politique générale	Plan National de Développement (PND)	
Politiques spécifiques	Politique nationale de l'environnement et Charte de l'environnement	
	Plan d'Action Environnemental (PAE)	
	Mise en compatibilité des investissements à l'environnement	
	Plan de gestion environnementale (PGE)	
Changement climatique		
Politiques ou stratégies générales	Politique Nationale de Lutte contre le Changement Climatique (PNLCC)	
	Programme d'Action National d'Adaptation au Changement Climatique (PANA)	
	Actions Nationales d'Atténuation Appropriées (ANAA)	
Politiques ou stratégies sectorielles	Développement rural	Programme Sectoriel Agriculture, Elevage et Pêche (PSAEP)
		Stratégie Nationale face au Changement Climatique - Secteur Agriculture, Elevage et Pêche 2012-2025 (SN-CC-AEP)
	Conservation de la biodiversité	Politique forestière de 1997
	Energie	Nouvelle Politique Energétique (NPE)

Cet exercice de cartographie est essentiel afin de cibler les secteurs et les bénéficiaires du 4Climate de façon cohérente avec les priorités nationales. Ainsi, le Tableau 2 répertorie les secteurs prioritaires à la fois en ce qui a trait aux stratégies d'adaptation (PANA) et d'atténuation (ANAA) au CC, tandis que le Tableau 3 présente les secteurs et les acteurs clés pour assurer la croissance économique, comme il est inscrit dans le PND.

Tableau 2 : Secteurs prioritaires d'adaptation et d'atténuation

	PANA	ANAA
Agriculture	X	X
Santé publique	X	
Ressource en eau	X	
Zones côtières	X	
Foresterie/ biodiversité	X	X
Energie		X
Gestion des déchets		X
Transports		X

Tableau 3 : Secteurs et acteurs sources de croissance économique

Secteur source de croissance	secteur relais	Croissance inclusive
<ul style="list-style-type: none"> › Grands projets miniers ; › Développement des réserves touristiques ; › Construction des infrastructures incluant les logements sociaux ; › Agriculture intensive et extensive (incluant la pêche et les entreprises de zones franches) 	Petites et moyennes entreprises (PME) et petites et moyennes industries (PMI), particulièrement celles de transformation des produits agricoles, etc.	Afin d'assurer une croissance inclusive, la mise en œuvre des programmes prendra dûment en compte l'analyse des relations de genre, ainsi que les impacts potentiels des politiques macroéconomiques sur l'égalité de genre et sur les droits des groupes vulnérables.

L'intervention du 4Climate devra également se fonder sur les questions liées à l'éducation et à la sensibilisation sur le CC. Pour cette raison, les aspects de politiques traitant de ce sujet ont été répertoriés dans ce rapport et sont listés ci-dessous :

- › PNLCC - Axe 3 « Intégration du changement climatique à tous les niveaux » : iii. Amplification de l'information, éducation et communication sur le changement climatique ;
- › PANA - III.2.1 Axe stratégique 1 « Renforcement des capacités » : Une politique de renforcement des capacités a déjà été mise en œuvre dans les secteurs prioritaires, en ce qui a trait aux ressources humaines, ainsi qu'aux moyens financiers et matériels ;
- › NPE - Section F. « Moyens de mise en œuvre » : Le renforcement des capacités et des connaissances.

Finalement, dans le but d'assurer une forte appropriation politique et sociale de la mission du 4Climate, les principaux acteurs œuvrant dans le domaine de l'adaptation et de l'atténuation au CC doivent être impliqués dans les décisions d'orientation stratégique du Centre, tels les secteurs prioritaires. Ainsi une analyse du contexte institutionnel identifiant les acteurs clés concernés par l'éducation sur le CC détaillant les rôles et responsabilités des structures nationales est incluse à la Section 3 et l'organigramme des acteurs est présenté à la Figure 1 ci-dessous.

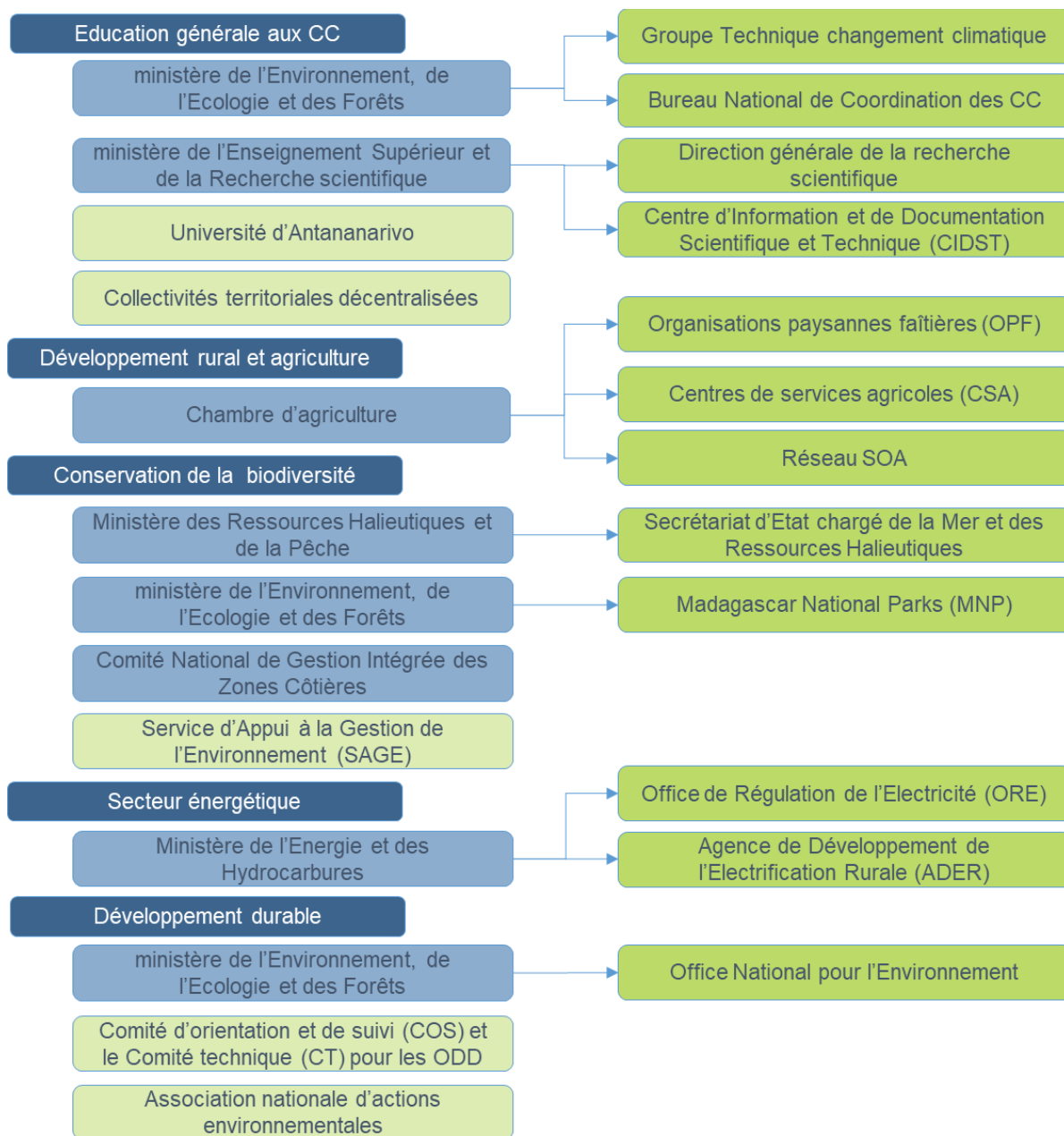


Figure 1 : Organigramme des acteurs clés en éducation sur le CC

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
1 CADRE GENERAL DU DEVELOPPEMENT DURABLE	2
1.1 Développement économique	2
1.1.1 Stratégie d'identification des secteurs porteurs stratégique.....	3
1.1.2 Politique conjoncturelle	3
1.1.3 Politique structurelle.....	4
1.2 Protection de l'environnement	4
1.2.1 Politique nationale de l'environnement et Charte de l'environnement.....	5
1.2.2 Plan d'Action Environnemental.....	7
1.2.3 Mise en compatibilité des investissements à l'environnement	7
1.2.4 Gestion durable de la biodiversité	8
1.3 Développement social	9
2 POLITIQUES NATIONALES LIEES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE	10
2.1 Inventaires des politiques nationales et stratégies sur le changement climatique ...	10
2.1.1 Politique Nationale de Lutte contre le Changement Climatique	10
2.1.2 Programme d'Action National d'Adaptation au Changement Climatique	11
2.1.3 Actions Nationales d'Atténuation Appropriées.....	12
2.2 Politiques sectorielles sur le changement climatique	13
2.2.1 Développement rural.....	14
2.2.2 Conservation de la biodiversité	17
2.2.3 Politique énergétique	19
2.3 Education et sensibilisation sur le changement climatique	20
3 CONTEXTE INSTITUTIONNEL DE L'EDUCATION AU CC	24
CONCLUSION	28
ANNEXE I PROJETS PRIORITAIRES PANA	29

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Politiques et programmes liés au développement durable et à la lutte au CC.....	ii
Tableau 2 : Secteurs prioritaires d'adaptation et d'atténuation	iii
Tableau 3 : Secteurs et acteurs sources de croissance économique	iii
Tableau 4 : Secteurs sources de croissance économique.....	3
Tableau 5 : Actions d'atténuation prévues par Madagascar	13
Tableau 6 : Programmes et sous-programmes du PSAEP.....	15
Tableau 7 : Orientations et stratégies d'application de la Politique forestière	18
Tableau 8 : Politique de renforcement des capacités des secteurs prioritaires et les pratiques actuelles et passées	22
Tableau 9 : Acteurs clés de l'éducation sur le CC	24
Tableau 10 : Identification des besoins urgents et prioritaires en matière d'adaptation	29

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Organigramme des acteurs clés en éducation sur le CC.....	iv
Figure 2 : Piliers du développement durable	2
Figure 3 : Objectifs et axes stratégiques de la PNLCC.....	11
Figure 4 : Objectif, secteurs prioritaires et axes stratégiques du PANA.....	12
Figure 5 : Vision, axes stratégiques et objectifs de la stratégie de l'AIC	16
Figure 6 : Vision et objectifs qualitatifs de la NPE	19
Figure 7 : Production énergétique prévue par la NPE	20

ABRÉVIATIONS

4Climate	Centre de Compétences sur les Changements Climatiques
AEP	Agriculture, Elevage et Pêche
AIC	Agriculture intelligente face au climat
ANAA	Actions Nationales d'Atténuation Appropriées
AND	Autorité Nationale Désignée
BNCCC	Bureau National de Coordination des Changements Climatiques
BTP	Bâtiment, travaux publics
CC	Changement climatique
CCNUCC	Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
CI	Conservation International
COI	Commission de l'océan Indien
COP	Conférence des parties
COS	Comité d'orientation et de suivi
CPDN	Contribution prévue déterminée au niveau national
CT	Comité technique
CTCN	Centre et Réseau des Technologies Climatiques
CTE	Comité technique d'évaluation
EHA	Eau, hygiène, assainissement
EIE	Évaluation d'impacts environnementaux
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
GCRMN	Global Coral Reef Monitoring Network
GES	Gaz à effet de serre
GTCC	Groupe Technique Changement Climatique
LMMA	Locally Managed Marine Areas
LPAEP	Lettre de Politique Sectorielle Agriculture, Elevage et Pêche
MEEF	Ministère de l'Environnement, de l'Ecologie et des Forêts
MNP	Madagascar National Parks
Mt _{éq} CO ₂	Millions de tonnes d'équivalent carbone
NPE	Nouvelle Politique Energétique

ODD	Objectifs du développement durable
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement
ONE	Office National pour l'Environnement
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU/DI	Organisme des Nations Unies pour le développement industriel
OPF	Organisation paysanne faîtière
OSC	Organisations de la société civile
PAN	Plan d'adaptation national
PANA	Programme d'Action National d'Adaptation au Changement Climatique
PE1	Programme Environnemental I
PE2	Programme Environnemental II
PE3	Programme Environnemental III
PGE	Plan de gestion environnementale
PIB	Produit intérieur brut
PME	Petites et moyennes entreprises
PMI	Petites et moyennes industries
PNAE	Programme National d'Action Environnemental
PND	Plan National pour le Développement
PNLCC	Politique Nationale de Lutte contre le Changement Climatique
PSAEP	Programme Sectoriel Agriculture, Elevage et Pêche
REDD	Réduction des émissions issues de la déforestation et de la dégradation forestière
SACC	Service de l'Atténuation du Changement Climatique
SAECC	Service de l'Adaptation aux Effets du Changement Climatique
SAGE	Service d'Appui à la Gestion de l'Environnement
SGBD	Service de Gestion des Bases de Données
SNIECE	Stratégie Nationale de l'Information, de l'Education et de La Communication Environnementale
CSA	Centre de services agricoles
SAC	Schémas d'aménagements communaux

INTRODUCTION

Econoler, en partenariat avec Baastel, deux organisations canadiennes œuvrant dans l'adaptation et l'atténuation des changements climatiques (CC), a été mandatée par l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONU DI) sous l'égide du Centre et Réseau des Technologies Climatiques (CTCN) pour apporter une assistance technique à la mise en place d'un Centre de Compétences sur les Changements Climatiques (4Climate) à Madagascar. L'objectif de cette assistance technique est de créer des conditions favorables à la création d'un 4Climate à Madagascar, afin d'organiser des activités de sensibilisation et de formation, et de manière plus générale, pour diffuser de l'information théorique et pratique sur les changements climatiques. Cette assistance technique doit permettre à l'équipe de fournir une série de recommandations sur les options pertinentes pour la création et le fonctionnement du Centre.

Pour cela, il a été requis de procéder à l'élaboration d'une note de synthèse sur les politiques et les approches stratégiques nationales liées aux changements climatiques et au développement économique durable afin de jeter les jalons et repères pour bien cadrer les réflexions et les actions relatives à l'étude sur l'établissement du 4CLIMATE. L'équipe a tout d'abord effectué des revues bibliographiques préliminaires pour identifier les politiques et stratégies au développement durable en général et aux CC de façon plus spécifique. Ensuite, lors de la mission de démarrage sur le terrain, dirigée par le Chef de mission, Monsieur Gaetan Quesne, l'équipe a pu rencontrer plusieurs acteurs dans le domaine du CC, et a eu l'occasion d'échanger et de discuter avec eux sur les textes et les normes régissant les CC et son rapport avec le développement durable, puis de compléter de ce fait la liste des textes pour avoir une vision globale et quasi complète de l'environnement légal du CC et du développement durable. L'objet du présent document est donc de présenter en premier lieu le cadre général du développement durable. En deuxième lieu sera présenté le cadre légal et réglementaire lié au CC et incluant les aspects relatifs à l'éducation et à la sensibilisation et finalement, le rapport identifiera les acteurs clés en termes d'éducation sur les changements climatiques et détaillera leur rôle et responsabilités.

1 CADRE GENERAL DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Cette section présente les politiques et stratégies nationales relatives au développement durable qui sont actuellement en vigueur à Madagascar. Elle est divisée en suivant les trois piliers du développement durable tels que définis par le rapport Brundtland¹.

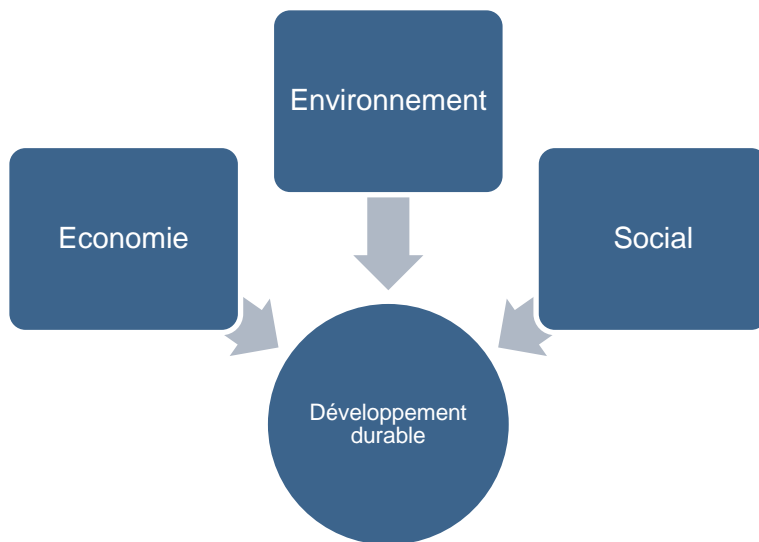


Figure 2 : Piliers du développement durable

Le gouvernement s'est doté depuis avril 2015, d'un Plan National de Développement (PND) prônant une « croissance inclusive et un développement durable », lequel est une politique clé du développement durable à Madagascar. Cette section réfère donc largement au PND et souligne au moyen d'encadrés les axes stratégiques du développement qui sont pertinents à chaque pilier.

Étant membre à part entière du Système des Nations Unies, et à l'instar des autres nations du monde, Madagascar s'est aussi engagé à mettre en œuvre l'Agenda 2030 pour les quinze prochaines années. Sur le plan conceptuel, force est de constater que le PND en tant que référentiel de développement de Madagascar s'articule avec les objectifs du développement durable (ODD) en intégrant le concept des 5P (Peuple, Prospérité, Planète, Paix et Partenariat).

1.1 Développement économique

Pour ce faire, la politique économique de Madagascar, telle qu'énoncée dans le PND, se fixe comme objectifs 1) la croissance économique 2) la stabilité des prix qui se traduit par un taux d'inflation le plus faible possible 3) la diminution du taux de chômage 4) et la répartition des revenus.

¹ Notre Avenir à tous, Rapport Brundtland, 1987. Disponible en ligne : file:///C:/Users/jmatte/Downloads/notre_avenir_a_tousrapportbrundtland1987.pdf

Pour atteindre ces objectifs, la politique économique s'articule autour de trois piliers majeurs, à savoir : 1) la stratégie d'identification des secteurs porteurs et des sources de croissance, 2) la politique conjoncturelle et 3) la politique structurelle.

1.1.1 Stratégie d'identification des secteurs porteurs stratégique

Tel que montré dans le Tableau 4 ci-dessous, le PND identifie des secteurs moteurs stratégiques pour propulser la croissance économique du pays.

Tableau 4 : Secteurs sources de croissance économique

Type de secteurs	Secteurs ciblés
Secteurs moteurs stratégiques	<ul style="list-style-type: none"> › Grands projets miniers › Développement des réserves touristiques › Construction des infrastructures (incluant une composante urbaine et de construction de logements sociaux) › Agriculture intensive et extensive (incluant la pêche et les entreprises de zone franches)
Secteurs relais	Petites et moyennes entreprises et industries (PME et PMI) particulièrement celles orientées vers la transformation des produits agricoles

1.1.2 Politique conjoncturelle

Théoriquement, c'est l'ensemble des actions du pouvoir public qui cherche à influencer la croissance économique à courte échéance et rétablir ainsi les équilibres du carré magique, à savoir, le taux de croissance du produit intérieur brut (PIB), le taux de chômage, le taux d'inflation, et le solde des transactions courantes en pourcentage du PIB (balance commerciale). Le PND formule la nécessité de la mise en application d'une politique économique conjoncturelle en soulignant l'importance de la « Préservation de la stabilité macroéconomique et appui au développement (axe 2) ».

PND Axe 2 « Préservation de la stabilité macroéconomique et appui au développement »
Améliorer la prévisibilité du contexte économique interne, soutenir le programme d'investissement public et privé grâce à un cadre macroéconomique stable et à la maîtrise de l'inflation.

Les trois objectifs spécifiques visés par cet axe 2 consistent à : 1) augmenter l'espace budgétaire ; 2) réformer le système bancaire et financier ; 3) élargir le marché intérieur et 4) développer les relations commerciales avec l'extérieur. Il est également spécifié que la mise en œuvre des programmes relatifs à cet axe prendra dûment en compte l'analyse des relations de genre, ainsi que les impacts potentiels des politiques macroéconomiques sur l'égalité de genre et sur les droits des groupes vulnérables.

1.1.3 Politique structurelle

La politique structurelle agit sur les bases et la structure de l'économie. Elle se situe dans une logique de transformation durable de l'économie et s'intéresse donc particulièrement au secteur productif. Dans le PND de Madagascar, l'axe 3 de la stratégie de développement s'inscrit pleinement dans la ligne de la politique structurelle.

PND Axe 3 « Croissance inclusive et ancrage territorial du développement »

Favoriser les conditions d'exploitation optimale des ressources naturelles ainsi que des atouts physiques des territoires et les conditions de contribution des différentes compétences et énergies du pays et des instruments techniques d'innovation disponibles.

L'axe 3 formulé comme suit « Croissance inclusive et ancrage territorial du développement » vise quatre objectifs spécifiques à savoir : 1) renforcer les secteurs porteurs à forte valeur ajoutée et intensifs en emplois décents et pérennes, 2) renforcer les infrastructures d'épaulement et structurantes, 3) optimiser l'organisation et la structuration territoriales de l'économie ; et 4) développer le secteur privé et les secteurs relais. Particulièrement, l'axe 3 vise à améliorer l'environnement des affaires à Madagascar pour le rendre attractif et propice aux investissements tant internationaux que nationaux. Il identifie les secteurs porteurs et stratégiques, à savoir le tourisme, l'agriculture et la pêche, les industries extractives, les bâtiments travaux publics (BTP) ainsi que le transport et les infrastructures stratégiques; et l'industrie manufacturière n'y figure pas. Il s'attelle à les renforcer, 1) en améliorant le cadre légal et réglementaire qui les régissent, 2) en appuyant les entreprises privées actives dans ces domaines afin d'améliorer leur productivité. Cet axe s'intéresse aussi particulièrement à la politique de renforcement des infrastructures physiques, énergétiques, de télécommunication et de transport qui génèrent des effets positifs externes dont profitent les entreprises des secteurs porteurs et stratégiques pour améliorer leur compétitivité.

PND Axe 4 « Capital humain adéquat au processus de développement » triple objectif de développement humain, de se doter d'un secteur social performant et d'une nation solidaire

Enfin, l'axe 4 « Capital humain adéquat au processus de développement » s'inscrit dans la ligne de la politique structurelle, car il agit sur le secteur productif en fournissant des ressources de qualité aux entreprises pour augmenter leur productivité.

1.2 Protection de l'environnement

Selon le PND, la valorisation des ressources naturelles constitue réellement la base d'un développement soutenu et durable. L'axe 5 « Valorisation du capital naturel et renforcement de la résilience aux risques de catastrophes », voulant que la croissance économique soit tributaire de la situation de l'environnement et du capital naturel, en témoigne.

PND - Axe 5 « Valorisation du capital naturel et renforcement de la résilience aux risques de catastrophes » mise en place d'un dispositif et de stratégies appropriés et bien ciblés capables de préserver le capital naturel, de réduire les effets négatifs du CC et de renforcer la résilience des populations et des territoires concernés.

Or, le capital naturel commence à connaître un processus de dégradation en raison des catastrophes naturelles et des effets néfastes du CC, ce qui justifie l'adoption des politiques d'adaptation et d'atténuation du CC, ainsi que les instruments et les outils de sa mise en œuvre. L'axe 5 souligne que la majorité des secteurs productifs de l'économie sont très vulnérables aux catastrophes liées aux événements climatiques extrêmes. Ainsi l'Axe 5 s'articule autour de deux objectifs spécifiques : 1) assurer la cohésion entre ressources naturelles et développement économiques et 2) protéger, conserver et utiliser durablement le capital naturel et les écosystèmes

Il est important de souligner que la politique environnementale de Madagascar a été fortement liée à l'émergence et à la montée en puissance de la notion de développement durable sur le plan international. C'est pour cela que Madagascar a adopté un sentier battu en parallèle avec la dynamique institutionnelle et politique en matière de développement durable et protection de l'environnement à l'échelle mondiale depuis les années 1980. Les sections suivantes retracent l'évolution de cette dynamique et mettent en exergue sa cohérence avec l'esprit du PND.

1.2.1 Politique nationale de l'environnement et Charte de l'environnement

La Charte de l'environnement² a été élaborée en 1990. Elle constitue le cadre général d'exécution de la Politique nationale de l'environnement et comporte les objectifs, la stratégie à mettre en œuvre et les trois programmes environnementaux (PE1, PE2, PE3), quinquennaux à réaliser sur 15 ans. Ces différentes dispositions institutionnelles expriment clairement le lien entre la protection de l'environnement et le développement économique du pays. Le fait de renverser la « spirale de dégradation » de l'environnement devrait bénéficier principalement aux populations les plus démunies tout en préservant l'exceptionnelle richesse en biodiversité.

Le caractère évolutif de l'environnement fait apparaître de nouveaux enjeux, de nouveaux défis et de nouvelles tendances aussi bien sur le plan national qu'international. C'est ainsi dans cette version actualisée de la charte en 2015 que le CC est pris en compte. Il est bien stipulé, à la note introductive, que l'Assemblée nationale qui a adopté la charte actualisée est consciente que le CC est une menace potentielle pour Madagascar et peut altérer les ressources climatiques à la base de nombreuses orientations économiques. L'article 4 de la nouvelle charte donne les définitions des termes techniques relatifs au CC telles que : l'adaptation, l'atténuation, la résilience, la vulnérabilité, etc. En matière de gestion de l'environnement et de la maîtrise de ses services, la section II, article 19, préconise la priorisation des projets d'action d'adaptation répondant aux besoins réels du pays en cohérence avec les orientations nationales et sectorielles face au CC. En matière de bonne gouvernance, l'article 20

² Adoptée sous forme de loi d'Etat, Loi 90-033 et actualisée en 2015 par la Loi n° 2015-003. Disponible en ligne : <http://www.ecologie.gov.mg/charte-de-lenvironnement/>

stipule qu'il faut intégrer tous les secteurs concernés dans la gestion, de l'atténuation et de l'adaptation au CC.

La charte remaniée souligne que, désormais, le pays fait face à de nouveaux risques liés à l'environnement, entre autres, la gestion des produits chimiques en vue de la sécurité chimique, la gestion des déchets dangereux comme ceux des équipements électriques et électroniques, le CC, et la gestion des différentes sources de pollution. Les règles de gestion de l'environnement doivent suivre de telles évolutions pour être efficaces. Ainsi, les expériences et les leçons apprises durant les vingt dernières années dans la gestion de l'environnement constituent les principes de base de l'actualisation de la Charte de l'environnement malagasy.

En outre, la charte actualisée définit les termes techniques environnementaux qui seront utilisés dans le cadre de la gestion de l'environnement. Le secteur privé et la société civile jouent un rôle important dans la mise en œuvre de la politique en matière d'environnement. L'implication totale de ces entités est donc indispensable pour atteindre les objectifs fixés. Il en est de même pour les collectivités territoriales décentralisées qui, en application du principe de la proximité, doivent être responsabilisées.

Sur le plan international et dans le cadre de la protection de l'environnement, Madagascar a adhéré à plusieurs conventions et le pays doit aujourd'hui honorer des obligations vis-à-vis de ces accords internationaux.

Avec la mondialisation, l'augmentation spectaculaire de la fabrication et du commerce des produits chimiques au cours des trente dernières années est telle que la population ainsi que les pouvoirs publics se préoccupent des risques potentiels posés sur la santé humaine et l'environnement par ces produits. Il est capital de trouver des produits de remplacement moins nocifs pour l'environnement et la population. D'où l'importance du rôle accordé aux laboratoires nationaux et aux centres de recherche nationaux pour des techniques et technologies adaptées à la situation socio-économique du pays.

La charte actualisée, contrairement à la charte initiale, comporte une section sur les sanctions. En vertu du caractère transversal de la gestion de l'environnement, elle mentionne et renvoie aux différents codes spécifiques la répression des infractions environnementales relevant des autres secteurs concernés. Elle prévoit également une disposition sur les obligations compensatrices et le paiement de pénalités au profit de l'Etat en cas d'exercice d'activités engendrant des effets négatifs.

L'Etat, en tant que titulaire de droit des obligations, ne fait pas exception et assume également sa responsabilité en cas de préjudice causé à l'environnement conformément aux dispositions de l'article 9. Par ailleurs, la transcription des principes universellement reconnus en droit de l'environnement dans la charte actualisée, stipulés par les articles 7, 10, 11, 12 et 13 comme le principe de pollueur-payeur, le principe de précaution, le principe de prévention, le principe de participation du public, le droit inhérent à chaque individu d'accéder aux informations susceptibles d'influencer sur l'état de l'environnement et le principe de l'accès à la justice en cas de violation du droit à l'information, constituent la valeur intrinsèque de la nouvelle charte.

1.2.2 Plan d'Action Environnemental

Le Plan d'action environnemental (PAE) de Madagascar a été élaboré en 1989 avec l'appui de la Banque mondiale, des agences internationales et d'organisations non gouvernementales. La tendance générale de la conception et de l'exécution de la première phase du PAE (1991-1996) était d'intégrer toutes les activités prioritaires ayant trait à l'environnement dans un seul et même programme. Dans son exécution, la phase 1 du Programme environnemental (PE1) est composée de plusieurs volets qui correspondent à des besoins d'asseoir le cadre institutionnel, l'approche méthodologique, procédurale, financière et technique. Les problèmes d'urgence ont été par ailleurs priorités lors des diverses interventions des agences d'exécution du programme.

La réalisation du Programme environnemental II (PE2) à partir de 1997 intervient dans un contexte de décentralisation et d'autonomie des provinces, dont la stratégie de gestion de l'environnement et des ressources naturelles est basée sur le développement d'une approche régionale et locale de la conservation et de l'utilisation de la biodiversité et des autres ressources naturelles. Une plus grande opérationnalisation et une plus grande implication des acteurs devront permettre, à la fin de cette phase, d'avoir plus d'impacts sur le terrain.

Parallèlement, les actions concrètes sont accompagnées par la conception des outils et de mesures indispensables à une bonne gestion de l'environnement. L'approche programme du plan d'action environnemental, doit se faire en synergie avec les efforts de développement des zones rurales et des activités des pôles de croissance régionaux. Le principe de la conservation et du développement se concrétise par des actions ayant des impacts palpables liés à la réduction de la pression anthropique sur l'environnement et les ressources naturelles. La conservation et la gestion durable des ressources de la biodiversité ne sont plus considérées comme une composante en soi, elles font partie intégrante du développement. Dans la pratique, tout ceci demande une participation active et une responsabilisation réelle des acteurs locaux.

Le Programme environnemental III (PE3), à partir de 2002, devait se traduire par la prise en main par les différents acteurs des procédures et de la gestion même de l'environnement.

1.2.3 Mise en compatibilité des investissements à l'environnement

La mise en compatibilité des investissements avec l'environnement (MECIE)³ est un des éléments clés de la politique environnementale de Madagascar. Ce décret a pour objet de fixer les règles et procédures à suivre en vue de la mise en compatibilité des investissements avec l'environnement et de préciser la nature, les attributions respectives et le degré d'autorité des institutions ou des organismes habilités à cet effet.

³ Décret n° 2004-167 modifiant le décret n° 99-954MECIE

Ainsi, tout projet d'investissement public ou privé susceptible de porter atteinte à l'environnement, a l'obligation de réaliser une étude d'impact environnemental (EIE) et de mettre en œuvre un programme d'engagement environnemental selon la nature technique, l'ampleur du projet et la sensibilité de leurs milieux d'implantation. L'étude d'impact consiste en l'analyse scientifique préalable des impacts potentiels prévisibles d'une activité donnée sur l'environnement, et en l'examen de l'acceptabilité de leur niveau et des mesures d'atténuation permettant d'assurer l'intégrité de l'environnement dans les limites des meilleures technologies disponibles à un coût économiquement acceptable. Un programme de mise en œuvre et de suivi des mesures envisagées par l'EIE pour supprimer, réduire et éventuellement compenser les conséquences dommageables du projet sur l'environnement doit être mis en œuvre. C'est le Plan de gestion environnementale (PGE), qui constitue le cahier de charges environnementales dudit projet.

1.2.4 Gestion durable de la biodiversité

Dans la première phase du Plan d'action environnemental, en réponse à la déforestation et la perte de la biodiversité, la composante « Biodiversité » traitait plus particulièrement le côté protection et sa gestion avec la création des « Aires protégées », et en liaison avec un développement intégré de leurs zones périphériques.

Dans la deuxième phase d'exécution du PNAE (1997-2001), outre l'objectif initial de renverser la tendance à la dégradation de l'environnement, ceux visant l'utilisation durable des ressources naturelles et la création de toutes les conditions nécessaires pour que les considérations environnementales fassent partie intégrante de la gestion macroéconomique et sectorielle du pays, se sont avérés être des objectifs tout aussi prioritaires.

Lors de la préparation du PE2 en 1994 et 1995, Madagascar avait adopté, avec l'appui du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) du PNUD et de Conservation International (CI), un processus participatif de définition des options et des priorités en matière de conservation de la biodiversité. Les résultats de ce processus, tenant compte des conclusions scientifiques des experts nationaux et internationaux confrontés aux priorités des acteurs et utilisateurs locaux des ressources de la biodiversité, devaient par la suite déboucher sur la formulation de plusieurs programmes et activités liés aux problèmes de la biodiversité qui sont actuellement soutenus par le FEM.

1.3 Développement social

Le PND de Madagascar énonce d'une manière claire les grandes orientations de la politique sociale de Madagascar. L'axe 4 du PND qui s'intitule « *Capital humain adéquat au processus de développement* » met en relief les objectifs et les défis de la politique sociale à Madagascar. L'axe 4 vise à atteindre trois objectifs généraux, à savoir : le développement humain, la dotation d'un secteur social performant et l'édification d'une nation solidaire. Pour ce faire, l'axe 4 ambitionne de réaliser les objectifs spécifiques suivants :

- › Améliorer l'accès de la population aux soins de santé de qualité ;
- › Se doter d'un système éducatif et performant, conforme aux besoins et aux normes internationales ;
- › Promouvoir et valoriser l'enseignement technique et professionnel ou professionnalisant ;
- › Assurer une formation universitaire répondant aux normes, aux besoins et à l'assurance qualité ;
- › Assurer l'accès à l'eau potable, à l'hygiène et aux infrastructures d'assainissement (EHA) ;
- › Intégrer le sport et la culture dans le processus de développement ;
- › Renforcer la protection sociale en accordant une attention particulière aux groupes vulnérables.

2 POLITIQUES NATIONALES LIEES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Cette section présente d'abord les politiques nationales générales sur le CC et détaille ensuite les politiques sectorielles qui ont trait à cet enjeu. Pour chacune des politiques, les extraits liés à l'éducation et à la sensibilisation au CC ont finalement été mis en exergue, le cas échéant.

2.1 Inventaires des politiques nationales et stratégies sur le changement climatique

Cette section présente tout d'abord la Politique de Lutte contre le Changement Climatique, laquelle est le cadre de référence pour toute action à entreprendre dans le domaine du CC à Madagascar. Elle poursuit avec les présentations de deux axes stratégiques clés d'adaptation et d'atténuation du CC, c'est-à-dire le programme d'Action National d'Adaptation au Changement Climatique (PANA) et les Actions Nationales d'Atténuation Appropriées (ANAA).

2.1.1 Politique Nationale de Lutte contre le Changement Climatique

La Politique Nationale de Lutte contre le Changement Climatique (PNLCC) s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) et du protocole de Kyoto auxquels Madagascar a adhéré respectivement en 1998 et en 2003 et tient compte des différentes politiques existantes.

Résumé de la PNLCC

Le but est de gérer efficacement le changement climatique de manière à en réduire les effets néfastes au maximum. D'ailleurs, cette politique s'inscrit dans le cadre de la Politique nationale de l'environnement. Ce document vise à renforcer la lutte contre le CC dans le pays, et dans ce sens, sert de référence aux actions à entreprendre. Il donne également les grandes orientations de la lutte contre le CC axées sur des stratégies de mise en œuvre. Il permet ainsi d'inciter les investisseurs et les partenaires techniques et financiers dans le domaine du CC.

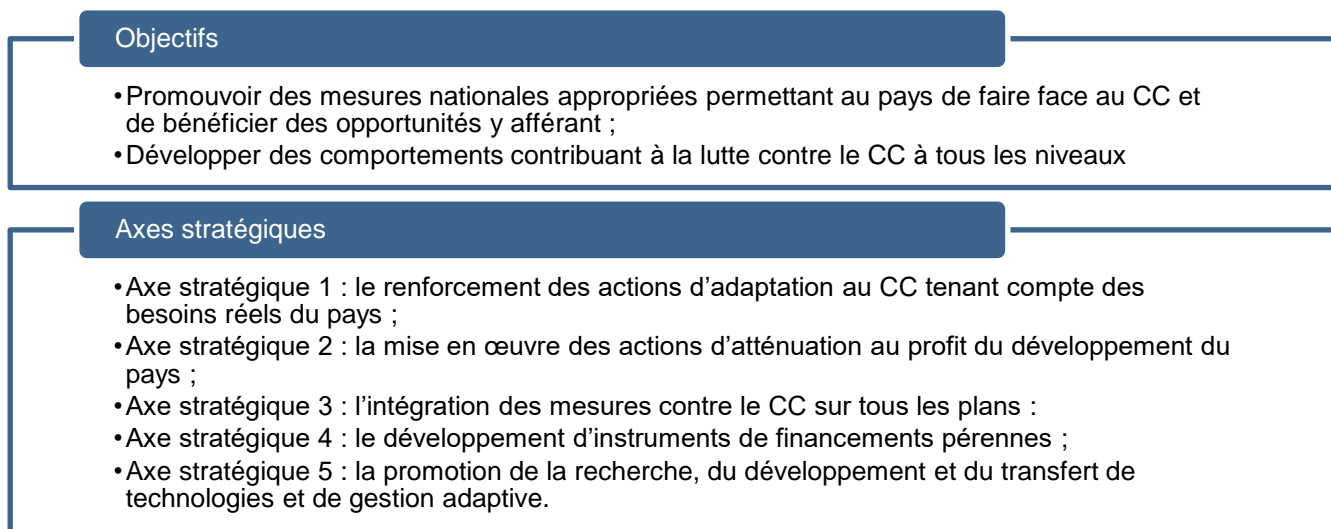


Figure 3 : Objectifs et axes stratégiques de la PNLCC

2.1.2 Programme d'Action National d'Adaptation au Changement Climatique

Madagascar a ratifié en 1998 la CCNUCC et l'élaboration du Programme d'Action National d'Adaptation au Changement Climatique (PANA) marque sa participation active à la mise en œuvre de la convention. Conscient des effets néfastes engendrés par les variabilités climatiques vécus dans le passé, en particulier leurs impacts sur les politiques et stratégies de développement durable associant la trilogie « croissance économique, équité sociale et préservation de l'environnement », Madagascar a pris des mesures pour cerner les activités prioritaires face aux effets néfastes des variabilités climatiques actuels et pour renforcer les capacités nationales en matière d'adaptation au CC dans l'avenir.

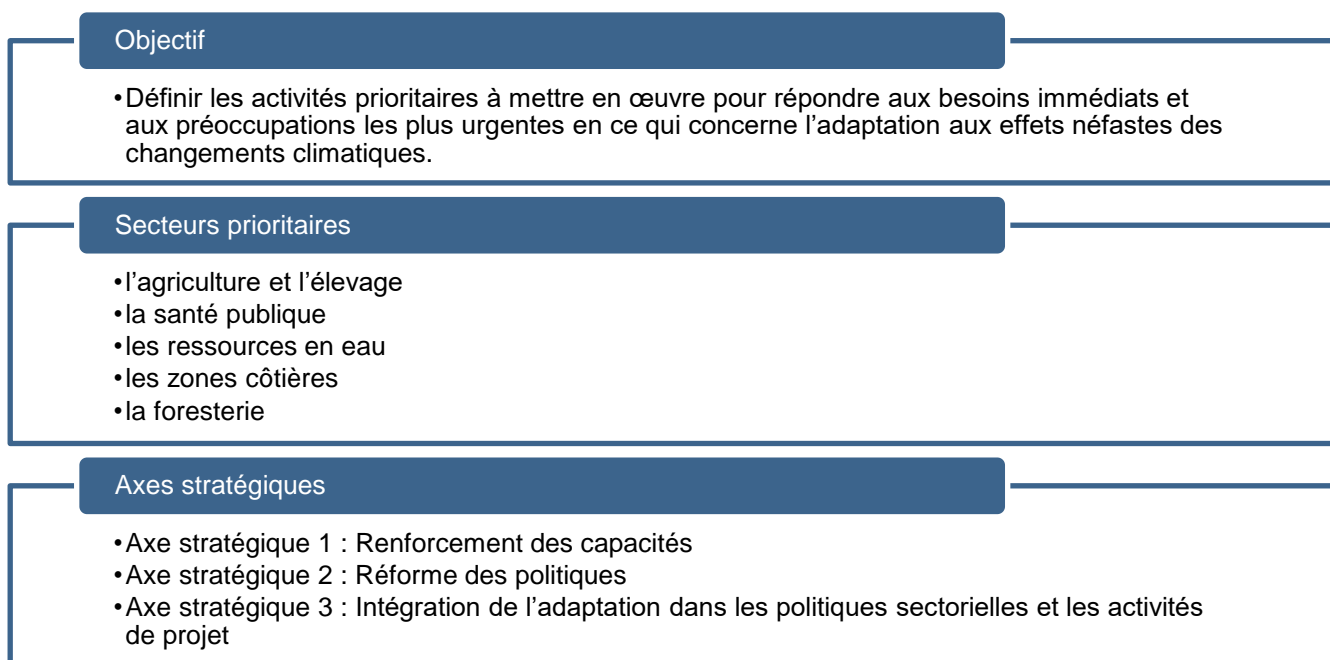


Figure 4 : Objectif, secteurs prioritaires et axes stratégiques du PANA

Les mesures sont conçues en projets d'adaptation prioritaires nationaux, élaborés suivant les approches participatives, multidisciplinaires et complémentaires et par le processus d'élaboration de ce programme selon les directives y afférant, ont été hiérarchisés et rassemblés dans un document portant PANA dont la mise en œuvre à l'échelle régionale est un grand défi pour le gouvernement. La liste des projets prioritaires est fournie à l'Annexe I.

2.1.3 Actions Nationales d'Atténuation Appropriées

À l'horizon 2030, Madagascar vise une réduction de l'ordre de 30 MtéqCO₂ de ses émissions de GES, soit 14 % par rapport au scénario « *business as usual* » (BAU), établi sur la base de l'inventaire des GES de l'année 2000 à 2010.⁴ Madagascar est tout aussi concerné par l'atténuation que par l'adaptation et a cerné une série d'actions, réparties dans cinq secteurs, pour atteindre son objectif de réduction des émissions de GES.

⁴ Contribution Prévue Déterminée au niveau national (CPDN) de la République de Madagascar, Convention Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), 2015. Disponible en ligne : <http://www4.unfccc.int/ndcregistry/PublishedDocuments/Madagascar%20First/Madagascar%20INDC.pdf>

Tableau 5 : Actions d'atténuation prévues par Madagascar

Secteurs	Actions d'atténuation
Energie	<ul style="list-style-type: none"> › Faciliter l'accès à l'énergie par l'élaboration et mise en œuvre d'un plan d'action de développement des énergies renouvelables pour l'électrification décentralisée (microcentrales hydrauliques, énergie éolienne et photovoltaïque et biomasse) › Efforts dans les actions d'économie en bois d'énergie (promotion des techniques améliorées de carbonisation et diffusion des foyers améliorés⁵) › Amélioration de l'efficacité énergétique
Agriculture	<ul style="list-style-type: none"> › Diffusion à grande échelle des systèmes de riziculture intensive › Promotion à grande échelle de l'agriculture de conservation et de l'agriculture climato-intelligente › Diffusion de l'arboriculture (5000 ha annuellement) › Fabrication de compost et d'engrais organiques de qualité en milieu rural dans les zones d'investissements agricoles
Foresterie	<ul style="list-style-type: none"> › Reboisement à grande échelle pour un système durable de production de bois avec des espèces autochtones pour la conservation › Réduction du prélèvement de bois des forêts et amélioration de la gestion des aires protégées à travers la mise en œuvre des plans d'aménagement et des activités de gestion de la biodiversité. › Intégration effective du mécanisme de réduction des émissions issues de la déforestation et de la dégradation forestière (REDD-plus) par le renforcement des capacités techniques à tous les niveaux et par des actions de communication auprès de la population et des décideurs.
Transport	<ul style="list-style-type: none"> › Promotion de l'exploitation et l'utilisation des biocarburants › Introduction et développement de mode de transports moins polluant
Déchets	<ul style="list-style-type: none"> › Valorisation des déchets ménagers (solides et liquides) des grandes villes par la production d'énergie (biogaz et électricité). › Compostage des déchets organiques ménagers

2.2 Politiques sectorielles sur le changement climatique

En plus de la PNLCC, du PANA et des ANAA, d'autres politiques sectorielles s'ajoutent au cadre national stratégique d'adaptation et d'atténuation aux changements climatiques.

⁵ Selon la Nouvelle politique énergétique, l'objectif est que 71% des ménages adoptent des foyers améliorés d'ici 2030.

2.2.1 Développement rural

Après le lancement et l'adoption du PND, le ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche a décidé de revoir et de mettre à jour les textes relatifs à la politique et stratégie de développement des secteurs dont il est responsable pour les aligner au nouveau référentiel de développement du pays. Le ministère a donc élaboré la Lettre de Politique Sectorielle Agriculture, Élevage et Pêche (LPAEP) au mois d'avril 2015, et par la suite a confectionné le Programme Sectoriel Agriculture, Élevage et Pêche (PSAEP) sur l'horizon 2025 pour mettre en œuvre la LPAEP et pour énumérer et quantifier les principales interventions à mener pendant cette période.

Programme Sectoriel Agriculture, Élevage et Pêche (PSAEP)

La vision du pays relative au secteur AEP : « Madagascar en 2025, s'appuie sur une production agricole compétitive et durable, intégrant des exploitations familiales et des unités de transformation modernisées pour assurer la sécurité alimentaire et conquérir les marchés d'exportation »

Objectifs

Les objectifs globaux du PSAEP sont de :

- 1 Réduire le taux de pauvreté de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté de 1,25 USD par jour, de 82 % à 20 % en 2025 ;
- 2 Augmenter le taux de croissance du secteur AEP actuellement de 1,6 % à 6 % en 2025 ;
- 3 Faire progresser nettement les investissements privés dans les trois sous-secteurs AEP.

Mise en œuvre du PSAEP

Le PSAEP est composé de cinq grands programmes opérationnels et de sous-programmes y afférents, tels que présentés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 6 : Programmes et sous-programmes du PSAEP

Programmes	Sous-programmes
1. Exploitation rationnelle et durable des espaces de production et d'exploitation des ressources	1.1. Utiliser le foncier comme un atout aux producteurs
	1.2 Préserver les espaces et faire des aménagements intégrés
2. Augmentation soutenue de la productivité et de la promotion des systèmes de production compétitifs	2.1 Renforcer les facteurs de production comme éléments clés de la croissance
	2.2 Renforcer les services aux producteurs
	2.3 Atténuer les risques liés aux catastrophes et aléas
3. Contribution à la sécurisation alimentaire et à l'amélioration nutritionnelle ainsi qu'à la réduction des risques pour les vulnérables	3.1 Accroître la résilience et soutenir le renforcement nutritionnel
	3.2 Mettre en place un environnement favorable à l'émergence d'une agriculture moderne pour les jeunes entrepreneurs ruraux
	3.3 Normaliser les infrastructures
	3.4 Diversifier les revenus
4. Amélioration de l'accès aux marchés nationaux et repositionnement de l'exportation	4.1 Développer les marchés des produits agricoles
	4.2 Développer les filières porteuses
	4.3 Mettre en relation durable le marché et la production
	4.4 Augmenter la production rizicole
5. Amélioration de la gouvernance des institutions et renforcement de la capacitation des acteurs	5.1 Développer un cadre institutionnel et réglementaire
	5.2 Développer des outils de prise de décision et d'orientation
	5.3 Renforcer la capacité des acteurs pour la mise en œuvre du PSAEP

Stratégie et plan d'action pour l'agriculture intelligente face au climat

Conscient de la timide intégration du CC dans la LPAEP et le PSAEP, le ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche a procédé à l'élaboration de la « Stratégie et plan d'action pour le renforcement de la résilience des moyens de subsistance au changement climatique à travers la mise à l'échelle de la diffusion de l'agriculture intelligente face au changement climatique à Madagascar » allant de 2017 à 2021. Se basant fondamentalement sur l'approche de l'agriculture intelligente face au climat (AIC) conçue initialement par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), la stratégie vise à déterminer et à mettre en œuvre un développement agricole durable intégrant le CC comme paramètre majeur. Pour être cohérente avec le PSAEP, la stratégie d'AIC coïncide avec les cinq programmes et leurs sous-programmes cités au Tableau 6 plus haut.

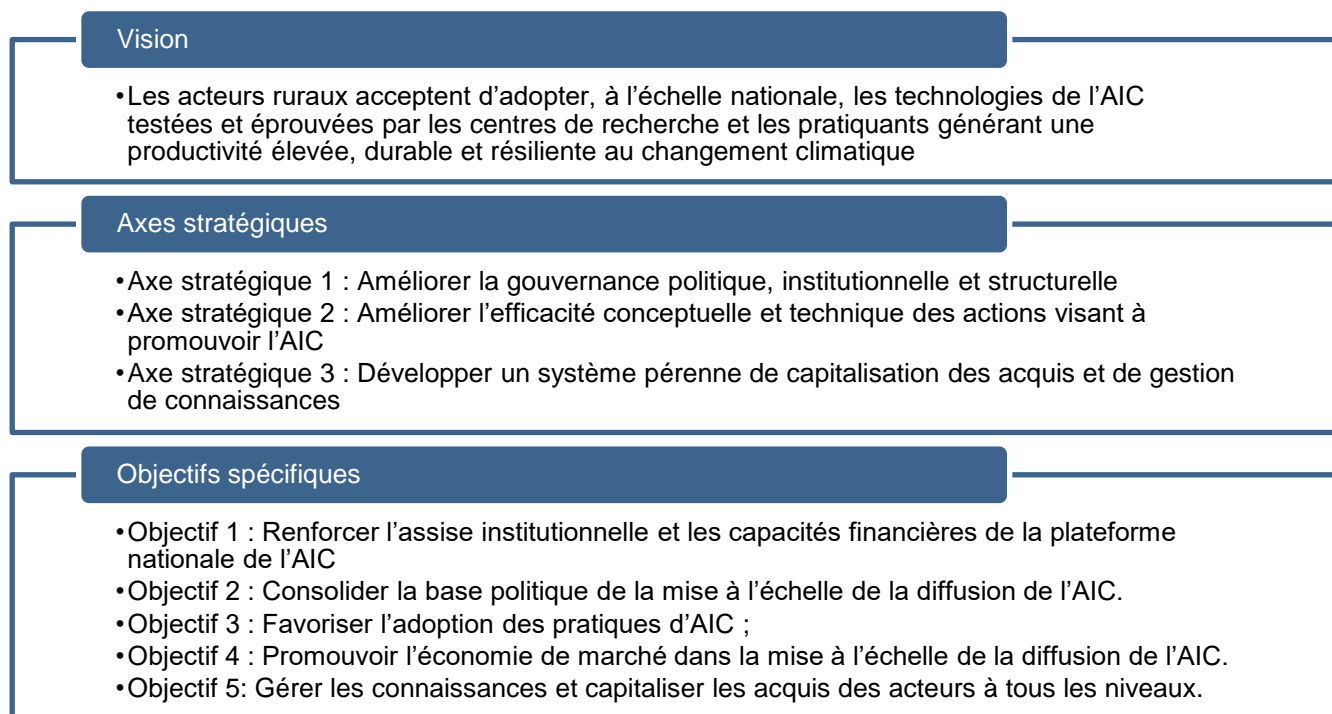


Figure 5 : Vision, axes stratégiques et objectifs de la stratégie de l'AIC

Stratégie Nationale face au Changement Climatique - Secteur Agriculture, Elevage et Pêche

Madagascar a également adopté une stratégie sur le changement climatique spécifique au secteur agricole : la Stratégie Nationale face au Changement Climatique - Secteur Agriculture, Elevage et Pêche 2012-2025 (SN-CC-AEP). La stratégie vise à développer durablement le secteur agricole afin qu'il soit résilient au CC, contribue au PIB, assure la sécurité alimentaire des populations urbaines et rurales, facilite l'exportation et utilise des techniques à la fois modernes et respectueuses de l'environnement et des identités culturelles locales.

2.2.2 Conservation de la biodiversité

Biodiversité marine

En ce qui concerne la biodiversité marine, Madagascar s'est engagé à multiplier par trois fois la superficie des aires marines protégées lors de la conférence des aires protégées à Sydney, Australie, en 2015. Madagascar est membre de la Convention de Nairobi, regroupant l'Afrique de l'Est et les îles du Sud-Ouest l'océan Indien, dont l'objectif principal est la préservation et la valorisation durable des zones marines et côtières. La création du Comité National de Gestion Intégrée des Zones Côtières (en 2010), qui est chargé de coordonner les activités en zone côtière et marine ainsi que des comités régionaux qui militent en faveur de la protection de la biodiversité marine. Deux centres nationaux de recherche étudient et développent les connaissances en matière de biodiversité marine. D'autres politiques et actions stratégiques caractérisent ce secteur :

- › Il existe un réseau national d'experts membres du réseau régional d'experts en récifs coralliens de la Commission de l'océan Indien (COI), depuis 1998. Ce réseau s'occupe du suivi et de l'étude concernant l'état des récifs coralliens et des faunes et flores associées. Les experts envoient régulièrement un rapport national au réseau mondial de surveillance de l'état des récifs coralliens (Global Coral Reef Monitoring Network, GCRMN).
- › Au ministère de la Pêche et des Ressources Halieutique, il existe des réglementations concernant l'exploitation et la pérennisation des ressources marines. Il y a, à titre d'exemple, la réglementation sur l'exploitation des coraux noirs (2013), la suspension de l'exploitation des holothuries (2016), etc.
- › Madagascar a dernièrement développé une importante activité en matière d'aires marines protégées. En ce moment, il existe 18 aires marines protégées couvrant une superficie totale de 1 216 6347 hectares gérées par Madagascar national Parks (MNP), WWF, Blue Ventures et le Service d'Appui à la Gestion de l'Environnement (SAGE).
- › Récemment, la création de Locally Managed Marine Areas (LMMA) a été initiée par des organisations non gouvernementales (ONG). Il existe 149 LMMA couvrant une superficie de 11 770 000 hectares. Le nombre d'individus bénéficiaires de cette initiative est de 148 920.
- › Enfin, la récente création d'un Secrétariat d'Etat chargé de la Mer et des Ressources Halieutiques, premier du genre à Madagascar depuis son indépendance, peut être considérée comme étant un signal fort qui marque la volonté du pays de donner de l'importance à la préservation du milieu marin et de la biodiversité marine, ainsi qu'aux effets néfastes du changement climatique.

Biodiversité continentale terrestre

La Politique forestière de 1997, adoptée par le gouvernement malgache, figure aussi parmi les grands acquis de la Stratégie Nationale de la biodiversité malgache.

Elle repose sur six principes de base, à savoir :

- 1 La conformité à la politique de développement national ;
- 2 La conservation des ressources forestières par une gestion durable appropriée ;
- 3 La limitation des risques écologiques ;
- 4 La contribution du secteur forestier au développement économique ;
- 5 La responsabilisation des acteurs locaux à la gestion des ressources forestières ;
- 6 L'adaptation des actions forestières aux réalités du pays (utilisation optimale des moyens financiers et humains).

Elle s'articule autour de quatre grandes orientations et stratégies d'application afférentes telles que présentées au tableau ci-dessous.

Tableau 7 : Orientations et stratégies d'application de la Politique forestière

Orientation	Stratégie d'application
1. Enrayer le processus de dégradation forestière qui, compte tenu de son ampleur, constitue une menace pour la pérennité du patrimoine forestier et biologique.	Appuyer les pratiques rurales de substitution
	Contribuer à la maîtrise des feux de brousse
	Préserver le patrimoine forestier et les grands équilibres écologiques
2. Mieux gérer les ressources forestières, en recherchant, dans une optique de développement durable, la meilleure adéquation possible entre les ressources et les besoins.	Mettre en œuvre des plans d'aménagement des ressources forestières
	Gérer rationnellement l'exploitation des ressources forestières
	Réorganiser le système de recettes forestières et instituer le professionnalisme forestier
3. Augmenter la superficie et le potentiel forestiers pour que la forêt puisse mieux remplir sur le long terme ses fonctions économiques, écologiques et sociales.	Instaurer un environnement favorable aux initiatives en matière de reboisement
	assurer la sécurité foncière aux reboiseurs
	Orienter les reboisements en fonction des besoins régionaux et locaux
	Intensifier les actions liées à l'aménagement des bassins versants
4. Accroître la performance économique du secteur forestier pour qu'il contribue davantage au développement économique du pays	Mieux valoriser les produits de la forêt
	Consolider les structures de transformation
	Améliorer le fonctionnement des circuits de commercialisation
	Développer l'écotourisme

2.2.3 Politique énergétique

En 2015, Madagascar a adopté une Nouvelle Politique Énergétique (NPE) pour répondre aux défis d'urgence économique, sociale et environnementale du pays, qui s'inscrit totalement dans le cadre du PND 2015-2019. Conscient du rôle primordial du secteur de l'énergie dans l'atténuation des effets du CC, la NPE inclut dans ses objectifs une forte dimension environnementale et vise la promotion des énergies renouvelables (l'hydroélectricité en particulier) et l'efficacité énergétique pour répondre aux besoins en services énergétiques modernes des utilisateurs, notamment, les ménages, les villages et villes de grande et moyenne taille, ainsi que les industries et les commerces. Un résumé de la vision et des objectifs qualitatifs de la politique est présenté à la Figure 6.

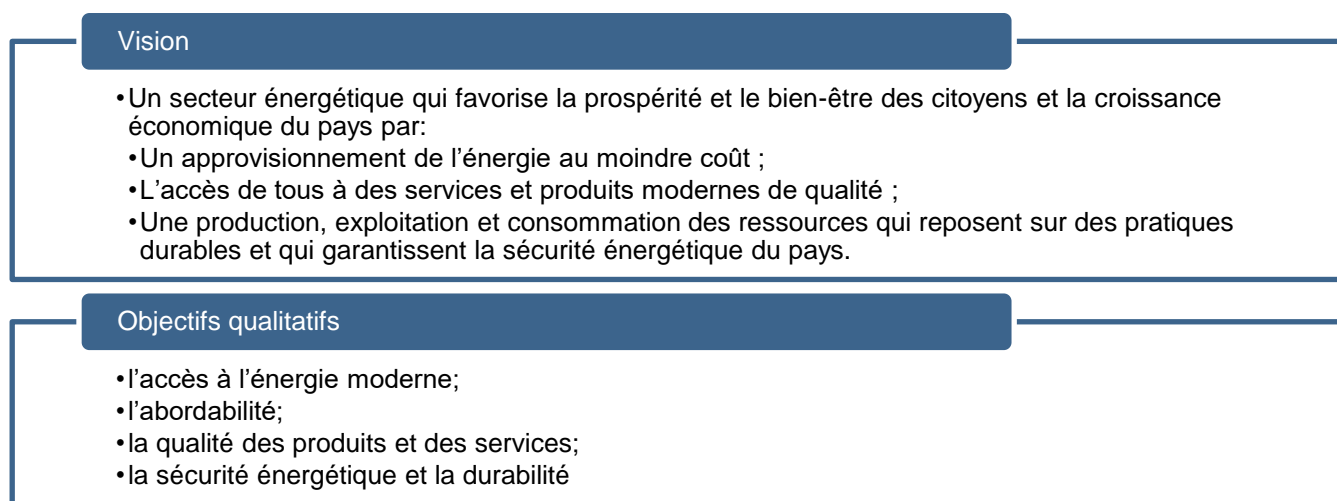


Figure 6 : Vision et objectifs qualitatifs de la NPE

Objectifs quantitatifs pour l'horizon 2030

La NPE se fixe une série d'objectifs quantitatifs pour l'horizon 2030, tels que listés ci-dessous. La NPE prévoit également une plus grande contribution des énergies renouvelables dans son mix énergétique, tel qu'illustré à la Figure 7.

- › Un taux d'accès à une source d'éclairage moderne (c'est-à-dire par une connexion électrique, un panneau solaire, ou une lampe solaire) de **70 %** ;
- › Un taux de pénétration des foyers de cuisson améliorés (c'est-à-dire les foyers améliorés au bois de chauffe, les foyers améliorés au charbon de bois, les foyers à gaz et les foyers à éthanol) de **71 %** ;
- › Un taux de pénétration d'équipements écoénergétiques pour les utilisations commerciales et industrielles des hydrocarbures et de la biomasse de **60 %** (soit 60 % des commerces et des industries ont mis en œuvre des mesures d'efficacité énergétique d'ici 2030).

Dans le modèle de scénarios énergétiques pour l'élaboration de la NPE, les hypothèses sur le mix de production électrique suivantes ont été utilisées pour couvrir les besoins sur le réseau interconnecté. En bref, la production d'électricité pour le réseau interconnecté de Madagascar doit être assurée à 85 % par des ressources énergétiques renouvelables (hydroélectricité, énergie solaire et éolienne).

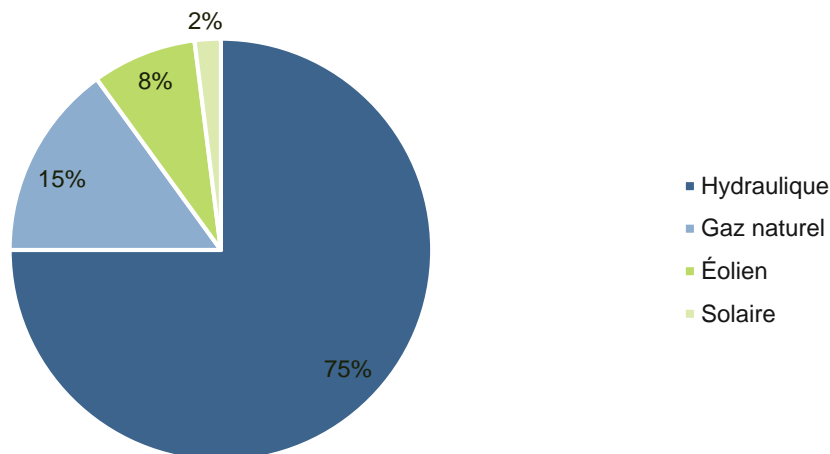


Figure 7 : Production énergétique prévue par la NPE

2.3 Education et sensibilisation sur le changement climatique

Comme indiqué dans la Communication nationale de la CCNUCC de 2010⁶, la Stratégie Nationale de l'Information, de l'Education et de La Communication Environnementale (SNIECE) n'est pas disponible en ce moment. Néanmoins, la plupart des politiques et des stratégies énoncées ci-haut comportent des aspects relatifs à l'éducation et à la sensibilisation sur le CC. Ce dernier est présenté dans cette section ainsi que les articles ou extraits pertinents soulignés par des encadrés.

Politique Nationale de Lutte contre le Changement Climatique

La PNLCC comprend plusieurs aspects relatifs à l'éducation et à la sensibilisation sur le CC, parmi lesquels se retrouve à l'avant plan l'axe 3, iii. Amplification de l'information, éducation et communication sur le changement climatique.

⁶ Ministère de l'Environnement et des Forêts, Madagascar. Deuxième communication nationale au titre de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques, 7 décembre 2010. Disponible en ligne : http://unfccc.int/national_reports/non-annex_i_natcom/items/10124.php

PNLCC - Axe 3 « Intégration du changement climatique à tous les niveaux »

iii. Amplification de l'information, éducation et communication sur le changement climatique

Ce champ d'action prévoit agir à l'aide des mesures suivantes :

- › Education du public ;
- › Plaidoyer auprès des décideurs ;
- › Conscientisation à tous les niveaux
- › Promouvoir l'intégration du CC dans les programmes éducatifs ;
- › Accessibilité et disponibilité des informations environnementales et spatiales sur le CC.

L'axe 5 qui vise la promotion de la recherche prévoit également certaines mesures liées à l'éducation sur le CC, incluant :

- › Renforcement des capacités des institutions existantes ;
- › Appui à la vulgarisation des résultats de recherches.

PANA - III.2.1 Axe stratégique 1 « Renforcement des capacités »

Une politique de renforcement des capacités a déjà été mise en œuvre dans les secteurs prioritaires, pour ce qui est des ressources humaines, des moyens financiers et matériels.

Programme d'Action National d'Adaptation au Changement Climatique

L'axe stratégique 1 « Renforcement des capacités » du PANA résume les pratiques qui constituent les solutions pour résoudre la vulnérabilité du pays aux méfaits du CC. A cet effet, le Tableau 8 montre en parallèle les besoins en renforcement des capacités et les pratiques passées et actuelles en matière de lutte au CC, pour les secteurs potentiellement pertinents au 4Climate. Quant à l'axe stratégique 2 « Réforme des politiques » il souligne que la transformation de l'éducation est une avenue prometteuse pour la lutte au CC.

Tableau 8 : Politique de renforcement des capacités des secteurs prioritaires et les pratiques actuelles et passées

Secteur prioritaire	Contrainte à la mise en œuvre de programmes nationaux	Besoins en renforcement des capacités	Pratiques passées et actuelles
Agriculture et élevage	<ul style="list-style-type: none"> › Insuffisance d'assistance technique › Faible niveau d'éducation des agriculteurs et des éleveurs › Défaillance de la stratégie de mise en œuvre du Plan d'action pour le développement rural (PADR) 	<ul style="list-style-type: none"> › Professionnaliser les métiers d'agriculteurs et d'éleveurs en leur donnant des formations › Décentraliser les services liés à ce secteur › Recruter autant de personnel dont ont besoin les différents services déconcentrés › Faciliter l'accès à la terre › Renforcer les infrastructures › Cultiver les variétés à cycle court, adaptées aux conditions climatiques actuelles et résistantes aux maladies des plantes. 	<ul style="list-style-type: none"> › Renforcement de l'encadrement des paysans › Conduite de campagnes de sensibilisation et de formation des agriculteurs et éleveurs › Réforme de la politique nationale en matière d'agriculture et d'élevage › Intégration des mesures d'adaptation dans la gestion durable des ressources en sols et en eau › Promotion des moyens de stockage des produits vivrier
Ressources en eau	<ul style="list-style-type: none"> › Insuffisance de données › Insuffisance de personnel › Manque de textes juridiques et réglementaires 	<ul style="list-style-type: none"> › Introduction des mécanismes d'organisation et de gestion durables des infrastructures › Amélioration de l'accès à l'eau potable 	<ul style="list-style-type: none"> › Formation des agents techniques › Dotation de moyens matériels et financiers › Sensibilisation et formation des usagers de l'eau › Réforme de la politique de gestion durable de l'eau et de l'assainissement › Intégration des mesures d'adaptation dans les activités de gestion durable des ressources en eau
Foresterie et biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> › Disparition de certaines espèces végétales et animales › Prolifération de nouvelles espèces nuisibles › Diminution de la superficie forestière 	<ul style="list-style-type: none"> › Mettre en œuvre des activités de lutte antiérosive sur les bassins versants 	<ul style="list-style-type: none"> › Reboisement avec des espèces adaptées et ayant les valeurs écologiques › Lutte contre les espèces nuisibles › Réforme de la politique de gestion durable des ressources forestières › Intégration de l'adaptation dans la politique d'aménagement et la gestion des massifs forestiers › Implication de la communauté locale de base

Nouvelle Politique Energétique

Dans les moyens de mise en œuvre énoncés dans la NPE, une section complète est consacrée au renforcement des capacités et des connaissances. Cette dernière inclut non seulement des activités d'éducation et de sensibilisation, mais aussi des stratégies de partenariats et de recherche de financement.

NPE - Section F « Moyens de mise en œuvre » Le renforcement des capacités et des connaissances

Les activités qui y sont prévues sont détaillées ci-dessous :

- › De nouveaux postes seront créés pour la période 2015-2017 au ministère de l'Energie et dans les organismes rattachés. Cette capacité ira en augmentant en fonction de l'effort du gouvernement et du nombre croissant de projets ;
- › Un cadre de mise en œuvre de la NPE sera créé, notamment grâce au renforcement des capacités humaines et techniques des institutions, la création de procédures spécifiques à la prise de décisions, au suivi, et à la détermination des besoins d'assistance technique ;
- › Les programmes scolaires, universitaires et de formation professionnelle seront revus et réformés pour inclure dans les curricula l'acquisition de compétences spécifiques relatives à l'énergie (production, consommation, gestion économe). Un nombre croissant d'enseignants et de formateurs spécialisés seront formés ;
- › Une coopération régionale et internationale accrue permettra à Madagascar de participer à des programmes d'excellence dans le domaine des études énergétiques, de bénéficier d'un encadrement pour le renforcement des capacités et des connaissances dans le secteur de l'énergie ;
- › Des centres de recherche et des laboratoires seront appuyés et travailleront en synergie avec les institutions et les différentes entités opérationnelles.

3 CONTEXTE INSTITUTIONNEL DE L'ÉDUCATION AU CC

Cette section vise à identifier les acteurs clés et détailler les rôles et responsabilités des structures nationales d'éducation sur le CC. Le Tableau 9 liste les acteurs principaux, explique leur statut ainsi que leurs rôles et responsabilités en ce qui a trait à l'éducation sur le CC et au développement durable.

Tableau 9 : Acteurs clés de l'éducation sur le CC

Acteur	Statut	Rôle dans l'éducation sur le CC
Education générale		
Groupe Technique changement climatique (GTCC)	Force de proposition venant appuyer le ministère de l'Environnement, de l'Ecologie et des Forêts composée par les acteurs des secteurs public et privé et les partenaires techniques et financiers. L'ONG Maharitra assure le secrétariat permanent pour deux ans. Actuellement en pleine réforme et deviendra une plateforme mixte, tout en conservant un statut informel afin de faciliter son fonctionnement	L'objectif du GTCC est de fructifier les échanges d'idées et d'informations sur les initiatives variées des membres de la plateforme et de les harmoniser en conséquence. Etant une plateforme formée par des experts dans leur domaine respectif, elle se positionne comme force de proposition pour toute question relative à l'atténuation et à l'adaptation au CC. Le GTCC est coprésidé de manière tournante par deux entités et le secrétariat est assuré actuellement par l'ONG Maharitra. Le GTCC est en cours de rédaction d'un Plan d'adaptation national (PAN) et d'une cartographie des acteurs, de leur expertise et de leurs interventions depuis 2012.
Bureau National de Coordination des Changements Climatiques	Organisme gouvernemental rattaché au ministère de l'Environnement, de l'Ecologie et des Forêts. Il dispose de quatre services, à savoir : le Service de l'Adaptation aux Effets du Changement Climatique (SAECC), le Service d'Atténuation du Changement Climatique (SACC), le Service de Gestion des Bases des Données (SGBD) et l'Autorité Nationale Désignée (AND).	Il coordonne toutes les actions relatives à la lutte contre le CC: Promouvoir à Madagascar (1) une économie résiliente adaptée au CC et (2) un développement durable à faible émission de carbone et d'autres GES à l'origine des changements climatiques, ce qui inclut l'organisation de journées informatives et de campagnes de sensibilisation. Il coordonne les actions multiacteurs à différentes échelles relatives au CC.
Direction générale de la recherche scientifique	Entité gouvernementale associée au ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS).	Entité responsable du Plan Directeur de la Recherche sur l'Environnement et le Changement Climatique qui sert à renforcer le rôle de la recherche scientifique dans l'atteinte des objectifs de lutte contre le CC.
Centre d'Information et de Documentation Scientifique et Technique (CIDST)	Etablissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) associé au MESRS	Il vise à améliorer la circulation et la diffusion de l'information scientifique et technique relative aux résultats de la recherche nationale et internationale ainsi qu'à assurer des cycles de formation pour une meilleure gestion de l'information et pour le renforcement de capacité des professionnels

Acteur	Statut	Rôle dans l'éducation sur le CC
Université d'Antananarivo	Institut d'enseignement supérieur	Plusieurs formations diplômantes intègrent des notions et des éléments relatifs au CC, mais ces initiatives demeurent relativement disparates pour le moment. Il n'existe pas de directive précise sur l'intégration de la dimension CC dans les programmes.
Collectivités territoriales décentralisées et structures déconcentrées	Administrations locales	La NPE (article 101) et la Charte de l'environnement (article 19) leur confèrent les responsabilités suivantes : 101. CTD et structures déconcentrées seront impliquées dans la communication et la sensibilisation sur la NPE de Madagascar Article 19. Promouvoir la conservation des Aires Protégées, la valorisation et la gestion de proximité des ressources naturelles ; Promouvoir la conservation du monument naturel et les qualités esthétiques des paysages terrestres ou marins protégés, etc.
Développement rural et agriculture		
Chambre d'agriculture Tranoben'ny Tantsaha ⁷	Institué en EPA (Etablissement Public à caractère Administratif) par le décret 2002/1198 du 07 octobre 2002 modifié par le décret 2004/860 du 17 septembre 2004	Elle intervient dans 13 régions, organise des formations et appuie l'installation de jeunes agriculteurs. Elle développe et met en œuvre la programmation de renforcement de capacités des organisations de producteurs agricoles existantes.
Confédération des paysans de Madagascar FEKRITAMA	Organisation paysanne faîtière (OPF) des agriculteurs et éleveurs de Madagascar qui regroupe 18 fédérations régionales de 18 régions sur 22 du pays.	Elle assure le renforcement des capacités des responsables des CSA dans chaque district et mène une campagne de sensibilisation pour faire connaître les CSA aux paysans. Elle assure la sensibilisation des paysans à se regrouper en syndicats de base, à informer les paysans sur les réalités du monde agricole, à former les paysans sur la gestion de leurs associations, à promouvoir les échanges d'expériences et de produits entre paysans, à appuyer les paysans par des projets de microréalisations et de petits crédits de campagne et à promouvoir le partenariat social à l'échelle régionale, nationale et internationale.

⁷ Chambre d'agriculture de Madagascar, site officiel : <http://www.tranobenyantsaha.mg/>

Acteur	Statut	Rôle dans l'éducation sur le CC
Centres de services agricoles (CSA)	105 CSA (environ un par district) actuellement gérés par des ONG. Ils seront intégrés dans les chambres d'agriculture.	Moyen technique par excellence pour la promotion des investissements agricoles et la professionnalisation des paysans producteurs et par ricochet enrichir les structures appelées à conseiller les paysans dans leurs activités pour améliorer leurs productivités.
Fédération des femmes rurales de Madagascar (FTVM)	OPF et fédération regroupant près de 17 000 femmes malgaches vivant en milieu rural	Mettre la femme malgache, notamment la femme rurale, au centre de la vie économique, politique et culturelle au moyen de : <ul style="list-style-type: none"> › Formation à la prise de responsabilités ; › Appui technique au montage de projets ; › Information et sensibilisation sur les Droits de la Femme ; › Conseils pour l'autonomisation.
Associations KOLOHARENA	Les associations KOLOHARENA (KH) sont, au plan local, au nombre de 950, réparties dans 3 provinces de Madagascar à savoir Toamasina, Fianarantsoa et Mahajanga. Elles sont des OPF	Elles visent le renforcement des capacités : Formation des paysans vulgarisateurs, paysans animateurs et paysans modèles.
Conservation de la biodiversité marine et terrestre		
Secrétariat d'Etat chargé de la Mer et des Ressources Halieutiques	Rattaché au ministère des Ressources Halieutiques et de la Pêche.	Créé en 2016 et premier du genre à Madagascar depuis son indépendance, il peut être considéré comme étant un signal fort marquant la volonté du pays de donner de l'importance à la préservation du milieu marin et de la biodiversité marine, ainsi qu'aux effets néfastes du CC.
Comité National de Gestion Intégrée des Zones Côtières (CNGIZC) ⁸	Composé des représentants de l'ensemble des départements ministériels et entités nationales concernés par la gestion intégrée des zones côtières.	Il est chargé de coordonner les activités en zones côtière et marine ainsi que des comités régionaux qui militent en faveur de la protection de la biodiversité marine. Deux centres nationaux de recherche étudient et développent les connaissances en matière de biodiversité marine.
Madagascar National Parks (MNP)	Association malagasy de droit privé, reconnue d'utilité publique et opérante sous la tutelle du ministère de l'Environnement, de l'Ecologie, de la Mer et des Forêts.	Elle assure la protection des aires nationales et siège au conseil d'administration du centre de formation sur l'électrification rurale.
Service d'Appui à la Gestion de l'Environnement (SAGE)	Association et organisme à but non lucratif	Il vise le renforcement des capacités locales et communautaires pour la gestion durable des ressources naturelles; la gestion locale de l'environnement et valorisation durable des filières basées sur la biodiversité.

⁸ Site officiel du CNGIZC : http://www.primature.gov.mg/cngizc/?page_id=35

Acteur	Statut	Rôle dans l'éducation sur le CC
Secteur énergétique⁹		
Ministère de l'Energie et des Hydrocarbures	Autorité concédante, responsable de l'octroi des autorisations et concessions pour l'exploitation des installations de transport, de distribution et de production d'énergie électrique.	Il préside le nouveau centre de formation sur l'électrification rurale (statut d'ONG avec un conseil d'administration constitué de WWF, du <i>Barefoot College</i> , du Madagascar National Parks et de l'ONG JKM)
Office de Régulation de l'Electricité (ORE)	Etablissement public sous la tutelle du ministère de l'Energie et des Hydrocarbures	Il est chargé du contrôle du sous-secteur électricité en réglementant les prix aux consommateurs, en surveillant les normes de qualité de service et en veillant au respect de la concurrence.
Agence de Développement de l'Electrification Rurale (ADER)	Etablissement public à caractère administratif sous la tutelle du ministère de l'Energie et des Hydrocarbures	Elle est chargée de promouvoir et d'encourager la soumission de projets en matière d'électrification rurale. Le Fonds National d'Electricité (FNE) géré par l'ADER est créé pour les subventions d'équipement en vue d'atténuer les tarifs appliqués aux consommateurs en milieu rural.
Développement durable		
Comité d'orientation et de suivi (COS) et le Comité technique (CT)	Deux organes créés pour la mise en œuvre et le suivi des objectifs de développement durable (ODD) : le COS est présidé par le Premier ministre de Madagascar, et le CT est présidé par le ministre de l'Economie et du Plan	Ces deux comités ont pour mission principale le pilotage et la coordination des actions de l'Agenda 2030, et rassemblent en leur sein tous les acteurs du développement tels que le secteur public, le secteur privé, les organisations de la société civile (OSC) et les partenaires de développement. Ces deux structures bénéficient aussi de l'appui technique du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), notamment pour la coordination des actions des partenaires.
Association nationale d'actions environnementales	Association de droit malgache privée à but non lucratif	Elle se spécialise dans la lutte contre l'érosion, la conservation des eaux et des sols, et le développement rural. Elle entend promouvoir un processus de prise de conscience, de développement et de transfert de connaissances techniques et organisationnelles qui permettront à la population rurale d'améliorer leur capacité productive tout en protégeant l'environnement et en sauvegardant le sol.
Office National pour l'Environnement (ONE)	Organisme gouvernemental sous tutelle du ministère de l'Environnement	Il assure la coordination du Comité technique d'évaluation (CTE) qui analyse le dossier, la direction de l'évaluation d'impact environnemental (EIE) et la délivrance des permis environnementaux, ainsi que la coordination du suivi de la conformité des plans de gestion environnementale.

⁹ Acteurs tels que spécifiés dans la NPE

CONCLUSION

A Madagascar, les textes légaux sont bel et bien existants et traitent presque la totalité des activités liées à l'adaptation et à l'atténuation des changements climatiques ainsi que du développement durable. Néanmoins, un constat s'impose sur le cas du cadre légal régissant le CC et le développement durable, qui est le déficit de capacités du gouvernement à mettre en œuvre les politiques publiques. Le développement d'un programme exhaustif de formation pour les entités gouvernementales devrait ainsi être un axe prioritaire du curriculum du 4Climate, et ce, principalement dans certains des secteurs visés par les politiques et les stratégies encadrant la lutte au CC. Ceux-ci incluant l'agriculture, la santé publique, les ressources en eau, les zones côtières, la foresterie, l'énergie, la gestion des déchets et le transport.

Un autre constat lié aux politiques encadrant le CC et le développement durable est la quasi-inexistence de textes relatifs à l'aménagement de territoire, à la décentralisation et au CC. En effet, la question relative à l'aménagement de territoires s'est manifestée pendant la mission de démarrage, certains intervenants ont manifesté la nécessité de former les maires des communes sur l'élaboration des Schémas d'aménagements communaux (SAC) et la façon d'intégrer le CC dans les SAC. Il y aurait aussi urgence d'agir sur les problèmes relatifs aux exploitations minières dans des zones très sensibles sur le plan environnemental et qui ne respectent pas le zonage territorial. Ainsi, il y aurait un grand besoin en formation des élus locaux en méthodologie d'élaboration de SAC et en intégration du CC dans les outils de planification locale et régionale. Cette potentielle orientation stratégique pourra être davantage investiguée au cours de l'analyse des bénéficiaires et des besoins en formation.

Afin d'assurer une forte adhésion des agences publiques et autres acteurs clés, les activités du 4Climate devraient traiter à la fois les priorités nationales de lutte au CC et les impératifs de développement durable. Le Centre devra, de surcroît, capitaliser sur les connaissances et les expertises des acteurs clés déjà impliqués dans l'éducation au changement climatique.

ANNEXE I PROJETS PRIORITAIRES PANA

Le tableau suivant identifie les besoins urgents et prioritaires tels qu'inscrits dans le PANA et fournit également leurs coûts indicatifs.

Tableau 10 : Identification des besoins urgents et prioritaires en matière d'adaptation

No	Projet d'adaptation au CC	Coûts indicatifs (USD)
1	Réhabilitation et/ou construction des barrages et digues de protection	250,000
2	Mise en place et redynamisation des associations de gestion de l'eau	60,000
3	Appui à l'intensification de la production végétale et animale	270,000
4	Adoption de la lutte antiérosive par les techniques de défense et de restauration du sol (conservation des sols) ainsi que la stabilisation des dunes	135,000
5	Mise en place de structure légère et/ou renforcement du Service Météo décentralisé	113,620
6	Mise en place des infrastructures tels que les digues, les épis au fur et à mesure que le niveau de la mer s'élève	150,000
7	Remise en état des secteurs dégradés	32,500
8	Reboisement des zones rurales disposant de plans de reforestation avec des espèces adaptées / appropriées	74,250
9	Promotion des transferts de gestion des forêts aux communautés locales de base (GELOSE, GCF)	94,980
10	Désenclavement des zones de production potentielle, par la réhabilitation des réseaux de communication et de télécommunication pour favoriser les échanges et la commercialisation	199,980
11	Développement de l'information, éducation et communication (IEC) par des supports appropriés pour atteindre les communautés rurales isolées	270,000
12	Promotion de l'IEC pour sensibiliser la population aux enjeux de santé publique au sein de la population	135,000
13	Renforcement, consolidation de la capacité des services de santé de base par la décentralisation du personnel	135,000
14	Dotation des ressources nécessaires pour la prévention et la lutte contre les vecteurs des maladies	150,000
15	Élaboration, communication et application des normes en matière de conception et de construction couvrant l'ensemble des infrastructures pour s'assurer qu'elles peuvent résister à d'importants bouleversements météorologiques	60,000



ECONOLER